

Accord Reconnaissance des Compétences et Qualification :

un déploiement à la peine sur Orange France Siège

L'accord ARCQ signé le 20/02/2017 avec les syndicats majoritaires visait un déploiement progressif jusqu'à 18 mois après la signature, soit une généralisation à l'ensemble des salarié(e)s à compter de septembre 2018.

Où en sommes-nous sur Orange France Siège ?

La déploiement de l'accord souffre de retard pour l'ensemble des périmètres sociaux, assorti de réponses évasives sur les conditions de mise en place de l'accord. Ces réponses sont celles données par l'entreprise à vos Délégué(e)s du Personnel CFDT lors des réunions mensuelles.

A la Direction Marketing Grand Public (DMGP), le référentiel Métier sur lequel s'appuiera l'évaluation des compétences est en place depuis le premier trimestre 2018, le pilote a été effectué et une réunion d'information aux salarié(e)s sur ARCQ est prévue début octobre. La mise en place de l'accord ne saurait intervenir, de ce fait, au mieux avant la fin du semestre pour les salarié(e)s.

A la Direction Clients Grand Public (DCGP), la situation est particulièrement inquiétante.

Si une réunion thématique ARCQ avec les services Ressources Humaines est bien prévue le 18/10/2018 par Béatrice DE LAGREVOL, il est peu crédible que le déploiement de l'accord intervienne pendant la période commerciale de fin d'année. Ce qui signifie un report de l'application de l'accord au cours du 1^{er} trimestre 2019 au plus tôt. Plus problématique pour cette direction est le fait qu'aucune information ne parvienne ni aux IRP, ni aux salariés, concernant notamment la mise en place d'un pilote à partir duquel seront étudiés les ajustements nécessaires.

A la Direction Finance Stratégie et Développement (DFSD), la mise en place d'ARCQ suit un rythme lent également. Le référentiel Métier a passé le comité technique, le pilote est en cours pour une phase d'évaluation courant du 4^{ème} trimestre 2018 et le déploiement se ferait au cours du 1^{er} trimestre 2019.



A la Direction Métiers Pro/Pme (DMEP), peu d'informations sont dispensées : tant sur la mise en place du référentiel Métiers, la phase pilote, l'information aux salarié(e)s.... Sur ces divers aspects, les réponses aux questions sont différées sans visibilité. De même, pas de date connue d'information aux salariés pour le lancement du déploiement effectif, alors que le 4^{ème} trimestre et sa période commerciale se rapprochent rapidement... Hasarder une date de déploiement dans ces conditions relève d'une gageure.

A la Direction des Marchés Pro/Pme (DMAP), en revanche, la mise en place d'ARCQ est plus avancée, avec référentiel Métiers en place et début des entretiens pour le déploiement de l'accord auprès des salarié(e)s. Le processus de déploiement débute et la période de fin reste une inconnue.

Nos actions CFDT pour que l'accord ARCQ soit mis en place plus vite et mieux

Vos élu(e)s et Délégué(e)s du Personnel pour Orange France Siège agissent à plusieurs niveaux afin que ce déploiement intervienne désormais dans le plein respect des termes de l'accord.

Concernant le montant de promotions, Orange France reconnaît (enfin !) qu'un montant zéro n'est pas possible et annonce désormais que « la reconnaissance ne doit pas être ridicule et doit se voir sur le bulletin de paie -> 0,8 à 1% minimum et ce, même si le salarié a bénéficié d'une MEC ou d'une promotion les 2 années précédentes ».

La CFDT revendique l'application immédiate des minimas de 2% et 4% inscrits et l'application stricte de l'accord dans son intégralité.

Afin d'éviter une application différenciée entre salariés issus de Directions différentes, ce qui est loin de l'esprit même de l'accord ARCQ, la CFDT fait remonter tant au niveau local que national les alertes provenant de toutes les Directions Orange France.

N'hésitez pas à contacter vos élu(e)s.

Cfdt.ofs@orange.com

Postez-nous à cette adresse vos questions, suggestions et informations. Nous nous engageons à en accuser réception et vous répondrons. Si vous souhaitez, cette adresse permet (comme la loi nous impose) de recueillir votre consentement à recevoir par mail nos tracts, newsletters.